

29 744-38402

BILL

PASSE' PAR LA

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE

DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA,

*Et apporté Jeudi le 14e. de Mars 1807 pour la con-
currence du*

CONSEIL LÉGISLATIF,

*Intitulé, " Acte pour régler les procédures sur les
Elections contestées ou les Retours des Membres pour
servir dans la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada.*



Q U E B E C:

IMPRIME' PAR P. E. DESBARATS, IMPRIMEUR DES LOIX DE LA
TRES-EXCELLENTE MAJESTE' DU ROI.

1807.